

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1261

28 avril 2016

SOMMAIRE

A1 Investment S.à r.l.	60484	Secotine S.à r.l.	60482
Alvogen Lux Holdings S.à r.l.	60487	Senior Assured Investment S.A.	60483
Balo S.A.	60486	SG Issuer	60484
Bauhaus Investments S.A.	60485	Shelon Holdings S.A.	60483
BBA Luxembourg Investments S.à r.l.	60486	Silverdal S.à r.l.	60482
BDT Oak Luxembourg 1	60521	Silver International Finance S.à r.l.	60482
Bellevue JV Berlin S.à r.l.	60487	Silver International Finance S.à r.l.	60482
Bellevue JV Berlin S.à r.l.	60487	Soclair Equipements S.A.	60507
Beluga Shipco GP	60487	Socom Participation S.A.	60485
Benal S.A.	60488	Socom S.A.	60485
Berlin 1 S.à r.l.	60486	SSCP Titan Holdings S.C.A.	60489
Berlin Hof 1-2 S.à r.l.	60486	Stabulum S.à r.l.	60485
Berlin Hof 3 S.à r.l.	60486	Triton Luxembourg GP	60525
Berlin Hof 4-5 S.à r.l.	60486	Valoral Advisors S.à r.l.	60488
BIGA-Holz S.à r.l.	60489	Vanguard Topco S.à r.l.	60489
Black Mamba	60518	VD2 Architecture	60488
BPT Optima S.A., SICAR	60514	Vertical Axions Holding S.A.	60483
Captium S.à r.l.	60488	Virovest	60487
Cerioti Holding S.A.	60527	Well Investments S.A.	60488
CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A.	60527	Windgreen Invest S.A.	60489
Lama Immobilier	60528	Winnebago Holdings S.à r.l.	60483
MVW International Holding Company S.à r.l.	60528	Würth Reinsurance Company S.A.	60484
Scuri Group S.A.	60484	ZBI Opportunity Real Estate II S.à r.l.	60500
		ZBI Opportunity Real Estate S.C.A.,	60500

Silver International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 175.975.

MMS Avocats dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de la société Silver International Finance S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B175975, au 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Luxembourg, le 19/02/2016.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2016068978/11.

(160031490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Silver International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 175.975.

Je soussigné, Mr. Roel Schrijen, vous présente ma démission comme gérant de votre société avec effet immédiat.

N'hésitez pas à me contacter en cas de questions.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Roel Schrijen.

Référence de publication: 2016068979/10.

(160031850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Silverdal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 110.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.659.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation volontaire de la société Silverdal S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 28 décembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 30 décembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016068980/16.

(160031877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Secotine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.994.

Extrait de cessions de parts sociales

Suite aux cessions de parts sociales entre associés en date du 6/01/2016, l'associée de la société est désormais:

Madame Pascale Bréart de Boisanger, née le 13 février 1947 à Paris (France), ayant son adresse à La Brosse 37360 Sonzay (France): 125 parts sociales.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Pour: Secotine S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016068971/17.

(160031899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Senior Assured Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.228.

Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu en date du 16 février 2016

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149133 en tant que Réviseur Externe de la Société pour l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2016.

À Luxembourg, le 18 Février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016068975/16.

(160031948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Shelon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 146.796.

EXTRAIT

En date du 15 février 2016, le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jean-Marc Roelandt, en tant qu'administrateur de classe A, est acceptée avec effet au 5 février 2016.
- Dan-Daniel Bebello, ayant son adresse professionnelle au 71-75, Shelton Street, Covent Garden, Londres WC2H 9JQ, Royaume-Uni, a été coopté administrateur de classe A de la société avec effet immédiat.

Le conseil d'administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à son élection définitive.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016068977/16.

(160032035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Vertical Axions Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 98.342.

Nous, ROOSEVELT SERVICES S.A. (anc. FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.) dépositaire des actions au porteur de la société VERTICAL AXIONS HOLDING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B-98.342, confirmons que le dépôt des actions au porteur de ladite société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 février 2016.

ROOSEVELT SERVICES S.A.

Référence de publication: 2016069060/11.

(160031593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Winnebago Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.010.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 167.395.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016080565/11.

(160045785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Scuri Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 34, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 79.590.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration tenu en date du 7 décembre 2015 que:

- le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 34, rue du X Octobre à L-7243 Bereldange.

Bereldange, le 7 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Claude SCURI / Josy SCURI / Pascal ESPEN

Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016068993/14.

(160031964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

SG Issuer, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.363.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil de Surveillance tenu le 17/09/2015 à 15h00

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission des membres du Conseil de Surveillance, Monsieur Vincent Mortier et Monsieur Richard Paolantonacci.

L'Assemblée élit à partir du 17 septembre 2015 et pour une période de trois années, Monsieur Didier LALLEMAND, né le 05/06/1965 à Paris, et demeurant professionnellement au 17 cours Valmy F-92800 Puteaux, en remplacement d'un des membres du Conseil de Surveillance démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SG ISSUER

Société Anonyme

Référence de publication: 2016068995/18.

(160031345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

A1 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 146.682.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2016080656/11.

(160047114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Würth Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 46.463.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016080575/11.

(160046215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Socom Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 9.735.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 4 février 2016 à 11.0 heures à Foetz

Le conseil d'administration constate la démission datée du 28 décembre 2015 de Monsieur Marcel COLBACH de son poste d'administrateur.

Etant donné que le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, et afin de compléter l'effectif, le conseil d'administration propose en remplacement à titre provisoire la nomination de Monsieur Marc THEIN, né à Steinfort (L) le 27.09.1962, demeurant à L - 8365 Hagen, 2, Jeckelsgaass.

Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2016069002/17.

(160031926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Socom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 49.898.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 4 février 2016 à 10.30 heures à Foetz

Le conseil d'administration accepte la démission datée du 28 décembre 2015 de Monsieur Marcel COLBACH en tant que membre du Comité de Direction.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2016069003/13.

(160031891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Stabulum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 413.100,00.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 112.993.

—

M. Matthew James, un des gérants de la société, a désormais pour adresse professionnelle le 9th Floor, One Minster Court, Mincing Ln, Londres EC3R 7AA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016069007/12.

(160031818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Bauhaus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 57.453.

—

Der individuelle Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 der Bauhaus Investments S.A. und der diesen Jahresabschluss betreffende Bericht des „Reviseur d'Entreprises agréée“ wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. März 2016.

Référence de publication: 2016080679/12.

(160046805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Berlin Hof 1-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.442.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080669/9.

(160046978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Berlin Hof 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 175.428.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080670/9.

(160046965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Berlin Hof 4-5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.743.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080671/9.

(160046951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Berlin 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.446.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080672/9.

(160046985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Balo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 101.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080678/9.

(160047205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

BBA Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080680/9.

(160046959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Alvogen Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.045.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 1^{er} octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2307 du 25 novembre 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alvogen Lux Holdings S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016080623/15.

(160046919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Belvue JV Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 176.280.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080663/9.

(160046981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Belvue JV Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 176.280.

Les comptes annuels consolidés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080664/9.

(160046982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Beluga Shipco GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016080665/10.

(160047273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Virovest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VIROVEST S.à R.L.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2016080546/11.

(160046172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Valoral Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 188.139.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080548/9.

(160046553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

VD2 Architecture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8615 Platen, 20, beim Kinnebesch.

R.C.S. Luxembourg B 172.731.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VD2 ARCHITECTURE SARL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016080550/12.

(160045983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Captium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7430 Fischbach, 18, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.450.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080603/9.

(160046357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Benval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 105.329.

Les comptes annuels au 30/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016080681/10.

(160047354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

Well Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.121.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue le 3 février 2016

Résolution unique

L'actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la Société du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg avec effet au 3 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2016.

WELL INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2016069069/14.

(160031856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Windgreen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 163.480.

—
EXTRAIT

Il résulte des courriers adressés le 19 février 2016 au siège de la société WINDGREEN INVEST SA:

que les administrateurs suivants:

Les sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl ainsi que Monsieur Gabriel JEAN ont démissionné le 19 février 2016 de leurs fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

que le Commissaire aux comptes, la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl a démissionné le 19 février 2016 de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

Pour WINDGREEN INVEST S.A.

Référence de publication: 2016069073/15.

(160031806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Vanguard Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.965.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080542/9.

(160046360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

BIGA-Holz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6419 Echternach, 4, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 159.040.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 17.03.2016.

Référence de publication: 2016080687/10.

(160047047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

SSCP Titan Holdings S.C.A, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 201.970.

In the year two thousand sixteen, on the fifteenth day of January,

Before Us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, undersigned,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of SSCP Titan Holdings S.C.A., a company incorporated in Luxembourg under the form of a société en commandite par actions, having its registered seat at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Register") under number B 201.970, incorporated on 27 November 2015 pursuant to a deed drawn up by Maître Marc Loesch, undersigned, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") (the "Company"). The articles of association of the Company (as amended from time to time, including pursuant to the present deed, the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company elects as chairman Ms Monica Morsch, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Rita Marsico, residing professionally in Luxembourg,

and the Meeting elects as scrutineer Ms Adriana Ionescu, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders" or the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance

list has been signed ne varietur together with the proxy forms by the proxyholders, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that shareholders holding all the shares representing the whole share capital of the Company are represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To convert the twenty-seven thousand nine hundred (27,900) limited shares of the Company into alphabet redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, to be divided as follows:

- three thousand one hundred (3,100) limited Class A Shares;
- three thousand one hundred (3,100) limited Class B Shares;
- three thousand one hundred (3,100) limited Class C Shares;
- three thousand one hundred (3,100) limited Class D Shares;
- three thousand one hundred (3,100) limited Class E Shares;
- three thousand one hundred (3,100) limited Class F Shares;
- three thousand one hundred (3,100) limited Class G Shares;
- three thousand one hundred (3,100) limited Class H Shares; and
- three thousand one hundred (3,100) limited Class I Shares.

2. To increase the Company's share capital by an amount of six hundred and four thousand one hundred British Pounds (GBP 604,100.-) to raise it from its present amount of thirty-one thousand British Pounds (GBP 31,000.-) to six hundred and thirty-five thousand one hundred British Pounds (GBP 635,100.-) by the issue of sixty-seven thousand one hundred and sixteen (67,116) new limited Class A Shares, sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (67,123) new limited Class B Shares, sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (67,123) new limited Class C Shares, sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (67,123) new limited Class D Shares, sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (67,123) new limited Class E Shares, sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (67,123) new limited Class F Shares, sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (67,123) new limited Class G Shares, sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (67,123) new limited Class H Shares and sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (67,123) new limited Class I Shares, having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each and having the rights and obligations as set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of a contribution in cash. The New Shares shall be redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law.

3. To amend article 5 (Share capital) of the Articles to reflect the above resolutions;

4. To amend article 15 (Distribution on shares) of the Articles as per the draft extraordinary general meeting resolutions attached;

5. To amend article 16 (Dissolution and liquidation) of the Articles as per the draft extraordinary general meeting resolutions attached; and

6. To insert a new article 18 (Definitions) into the Articles as per the draft extraordinary general meeting resolutions attached.

IV. Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to convert the existing twenty-seven thousand nine hundred (27,900) limited shares (actions de commanditaire) having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, into class A to I redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law"), to be divided as follows:

- three thousand one hundred (3,100) limited Class A Shares;
- three thousand one hundred (3,100) limited Class B Shares;
- three thousand one hundred (3,100) limited Class C Shares;
- three thousand one hundred (3,100) limited Class D Shares;
- three thousand one hundred (3,100) limited Class E Shares;
- three thousand one hundred (3,100) limited Class F Shares;
- three thousand one hundred (3,100) limited Class G Shares;
- three thousand one hundred (3,100) limited Class H Shares; and
- three thousand one hundred (3,100) limited Class I Shares.

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred and four thousand one hundred British Pounds (GBP 604,100.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand British Pounds (GBP 31,000.-) to six hundred and thirty-five thousand one hundred British Pounds (GBP 635,100.-) by the issue of:

- sixty-seven thousand one hundred and sixteen (67,116) new limited Class A Shares;
- sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (67,123) new limited Class B Shares;
- sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (67,123) new limited Class C Shares;
- sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (67,123) new limited Class D Shares;
- sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (67,123) new limited Class E Shares;
- sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (67,123) new limited Class F Shares;
- sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (67,123) new limited Class G Shares;
- sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (67,123) new limited Class H Shares; and
- sixty-seven thousand one hundred and twenty-three (67,123) new limited Class I Shares,

having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each and having the rights and obligations as set out in the Articles, as amended pursuant to the present deed (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of a contribution in cash.

The Shareholders acknowledged and approved that the New Shares shall be redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law.

The Shareholders approved that the Company's unlimited shareholder waived its right to participate in the capital increase.

Subscription and Payment

1) Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP 16165) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, a Jersey limited company (No. 115818) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey,

here represented as stated above,

declared to subscribe to the ownership of thirty-five thousand five hundred and thirty (35,530) new Class A Shares, thirty-five thousand five hundred and thirty-five (35,535) new Class B Shares, thirty-five thousand five hundred and thirty-five (35,535) new Class C Shares, thirty-five thousand five hundred and thirty-five (35,535) new Class D Shares, thirty-five thousand five hundred and thirty-five (35,535) new Class E Shares, thirty-five thousand five hundred and thirty-five (35,535) new Class F Shares, thirty-five thousand five hundred and thirty-five (35,535) new Class G Shares, thirty-five thousand five hundred and thirty-five (35,535) new Class H Shares and thirty-five thousand five hundred and thirty-five (35,535) new Class I Shares,

and to fully paid up by a contribution in cash of an amount of three hundred and nineteen thousand eight hundred and ten British Pounds (GBP 319,810.-).

2) Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP 16166) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, a Jersey limited company (No. 115818) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey,

here represented as stated above,

declared to subscribe to the ownership of thirty-one thousand five hundred and eighty-six (31,586) new Class A Shares, thirty-one thousand five hundred and eighty-eight (31,588) new Class B Shares, thirty-one thousand five hundred and eighty-eight (31,588) new Class C Shares, thirty-one thousand five hundred and eighty-eight (31,588) new Class D Shares, thirty-one thousand five hundred and eighty-eight (31,588) new Class E Shares, thirty-one thousand five hundred and eighty-eight (31,588) new Class F Shares, thirty-one thousand five hundred and eighty-eight (31,588) new Class G Shares, thirty-one thousand five hundred and eighty-eight (31,588) new Class H Shares and thirty-one thousand five hundred and eighty-eight (31,588) new Class I Shares,

and to fully paid up by a contribution in cash of an amount of two hundred and eighty-four thousand two hundred and ninety British Pounds (GBP 284,290.-).

The funds corresponding to such contributions in cash are now at the disposal of the Company, proof of which has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend article 5 (Share capital) of the Articles, to give it henceforth the following wording:

“ 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is six hundred and thirty-five thousand one hundred British Pounds (GBP 635,100.-) divided into the following classes of shares (each, a "Class of Shares"):

- (i) three thousand one hundred (3,100) unlimited shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) ("action de commandité", the "Unlimited Share") held by the Unlimited Shareholder;
- (ii) seventy thousand two hundred and sixteen (70,216) limited class A shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class A Shares") held by the Limited Shareholders;
- (iii) seventy thousand two hundred and twenty-three (70,223) limited class B shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class B Shares") held by the Limited Shareholders;
- (iv) seventy thousand two hundred and twenty-three (70,223) limited class C shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class C Shares") held by the Limited Shareholders;
- (v) seventy thousand two hundred and twenty-three (70,223) limited class D shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class D Shares") held by the Limited Shareholders;
- (vi) seventy thousand two hundred and twenty-three (70,223) limited class E shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class E Shares") held by the Limited Shareholders;
- (vii) seventy thousand two hundred and twenty-three (70,223) limited class F shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class F Shares") held by the Limited Shareholders;
- (viii) seventy thousand two hundred and twenty-three (70,223) limited class G shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class G Shares") held by the Limited Shareholders;
- (ix) seventy thousand two hundred and twenty-three (70,223) limited class H shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class H Shares") held by the Limited Shareholders; and
- (x) seventy thousand two hundred and twenty-three (70,223) limited class I shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class I Shares") held by the Limited Shareholders.

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares are together referred to as the "Limited Shares". "Shares" means the Unlimited Share and the Limited Shares together and "Share" shall be construed accordingly;

5.1.1 All the Limited Shares are and shall be issued as redeemable shares in the sense of article 49-8 of the 1915 Law. The Limited Shares are redeemable in accordance with the following conditions:

- (a) the Limited Shares have to be fully paid up by one hundred percent (100%);
- (b) the Limited Shares are redeemable at the initiative and by decision of the Manager at the price determined by the Manager and in accordance with the Articles and in particular articles 5.2 and 5.3 of these Articles;
- (c) notice of repurchase shall be published in accordance with article 9 of the 1915 Law.

5.1.2 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is five million British pounds (GBP 5,000,000.-).

5.1.3 Within the limits set out by these Articles and the 1915 Law, the Manager is authorised and empowered to issue new Shares and any type of instruments convertible into Limited Shares (and upon exercise of these instruments, issue the relevant Limited Shares) ("Manager Issued Shares"), up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

- (a) the above authorisation will expire five years after the publication of the notarial act of incorporation of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;
- (b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law.

5.1.4 The Manager is authorised to:

- (a) do all things necessary or desirable to amend this article 5 in order to reflect and record any change of issued share capital made pursuant to article 5.1.3;
- (b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with the 1915 Law;
- (c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

5.2 Repurchase and subsequent cancellation of one (1) or more entire Class of Limited Shares

5.2.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Limited Shares by the cancellation of one (1) or more entire Classes of Limited Shares through the repurchase and cancellation of all the Limited Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Limited Shares such cancellations and repurchases of Limited Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).

5.2.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase for subsequent cancellation of a Class of Limited Shares (in the order provided for in article 5.2.1), such repurchased and cancelled Class of Limited Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation, however, to the Total Cancellation Amount) and each holder of the Shares of the relevant Class of Shares that is being repurchased for subsequent cancellation shall receive from the Company the Cancellation Value Per Share for each Share which are being repurchased from it.

5.2.3 The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the 1915 Law.

5.2.4 Upon the repurchase and cancellation of the Limited Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.3 Each of the Shareholders hereby agrees with the terms and conditions of the repurchase of their Shares set out in these Articles in the sense of article 49-8 of the 1915 Law.

5.4 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account (including, without limitation thereto, by way of repayment, distribution, repurchase or otherwise) are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles.

5.5 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.6 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.7 Without prejudice to articles 5.1.2 to 5.1.4, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Meeting adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine."

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend article 15 (Distributions on shares) of the Articles, to give it henceforth the following wording:

“ 15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with the 1915 Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (1/10) of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of the 1915 Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Meeting declare dividends to Shareholders pro rata the number of shares held by them.

15.3 Subject to the provisions of the 1915 Law (in particular, subject to article 72-2 of the 1915 Law) and these Articles, the Manager may declare interim dividends to Shareholders pro rata the number of shares held by them.

15.4 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any premium account, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

i. the holders of the Unlimited Shares shall be entitled to receive dividend distributions pro rata to the number of Unlimited Shares they hold in the Company, up to a maximum distribution amount equal to the amount of the contributions made by the holders of the Unlimited Shares to the Company; for the avoidance of doubt, once such maximum distribution amount has been attained, the holders of the Unlimited Shares are not entitled to any further distributions, then,

ii. the holders of Class A Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

iii. the holders of Class B Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

iv. the holders of Class C Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

v. the holders of Class D Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

vi. the holders of Class E Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then, vii. the holders of Class F Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then

viii. the holders of Class G Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then

ix. the holders of Class H Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then

x. the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any distribution.

Should the whole of the last outstanding class of Limited Shares (by alphabetical order, e.g. Class I Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Limited Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class H Shares).”

Fifth resolution

The Shareholders resolved to amend article 16 (Dissolution and liquidation) of the Articles, to give it henceforth the following wording:

“ 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions of article 15.4 above.”

Sixth resolution

The Shareholders resolved to insert a new article 18 (Definitions) that will read as follows:

“ 18. Definitions. In these Articles:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Limited Shares of the relevant Class to be repurchased would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including share premium if any) as determined by the Manager at its discretion and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Limited Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent they have not yet reduced the net profits (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including share premium if any)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Limited Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles

LD= any accrued and unpaid dividends to the extent those have not yet reduced the NP.

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by the Manager by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Limited Shares to be repurchased and cancelled.

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Limited Shares.

"Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and "Limited Shareholder" shall be construed accordingly.

"Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

"Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Manager. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class of Limited Shares.

"Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share.

Declaration

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this present deed, have been estimated at about two thousand four hundred euros (EUR 2,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, these present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg-Findel, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, all known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quinze janvier,

Par-devant, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SSCP Titan Holdings S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "Registre") sous le numéro B 201.970 (la "Société") et constituée en vertu d'un acte rédigé par Maître Marc Loesch, soussigné, en date du 27 novembre 2015, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"). Les statuts de la Société (tel modifiés par le présent acte, les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée a élu Madame Monica Morsch, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Président.

Le Président a nommé Madame Rita Marsico, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg pour agir en tant que Secrétaire.

L'assemblée élit Madame Adriana Ionescu, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme Scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Les actionnaires présents et représentés (les "Actionnaires") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les Actionnaires ou leur mandataire, le bureau et le Notaire. Cette liste, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant la totalité du capital social de la Société étaient présentes à l'assemblée ou représentées à l'assemblée par des mandataires. Les Actionnaires ont déclaré avoir été préalablement correctement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de convertir les vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions de commanditaire de la Société en actions alphabétiques rachetables, conformément à l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée qui seront divisées comme suit:

- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie A;
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie B;
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie C;
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie D;
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie E;
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie F;
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie G;
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie H; et
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie I.

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre mille cent livres sterling (GBP 604.100,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille livres sterling (GBP 31.000,-) à six cent trente-cinq mille cent livres sterling (GBP 635.100,-) par l'émission de soixante-sept mille cent seize (67.116) actions de commanditaire de catégorie A, soixante-sept mille cent vingt-trois (67.123) actions de commanditaire de catégorie B, soixante-sept mille cent vingt-trois (67.123) actions de commanditaire de catégorie C, soixante-sept mille cent vingt-trois (67.123) actions de commanditaire de catégorie D, soixante-sept mille cent vingt-trois (67.123) actions de commanditaire de catégorie E, soixante-sept mille cent vingt-trois (67.123) actions de commanditaire de catégorie F, soixante-sept mille cent vingt-trois (67.123) actions de commanditaire de catégorie G, soixante-sept mille cent vingt-trois (67.123) actions de commanditaire de catégorie H et soixante-sept mille cent vingt-trois (67.123) actions de commanditaire de catégorie I, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts (les

"Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles Actions étant libérées par voie d'apport en numéraire. Toutes ces Nouvelles Actions doivent être actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

3. Modification de l'article 5 (Capital social) des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus;

4. Modification de l'article 15 (Distribution sur actions) des Statuts selon le projet des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire ci-joint;

5. Modification de l'article 16 (Dissolution et liquidation) des Statuts selon le projet des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire ci-joint;

6. Insertion de l'article 18 (Définitions) aux Statuts selon le projet des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire ci-joint.

IV. Après délibération, les Actionnaires, représentés comme indiqué ci-dessus, ont unanimement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de convertir les vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions de commanditaire existantes de la Société, chacune ayant une valeur nominal d'une livre sterling (GBP 1,-), en actions alphabétiques rachetables A jusqu'à I conformément à l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), qui seront divisées comme suit:

- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie A;
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie B;
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie C;
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie D;
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie E;
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie F;
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie G;
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie H; et
- trois mille cent (3.100) actions de commanditaire de catégorie I.

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quatre mille cent livres sterling (GBP 604.100,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille livres sterling (GBP 31.000,-) à six cent trente-cinq mille cent livres sterling (GBP 635.100,-) par l'émission de:

- soixante-sept mille cent seize (67.116) nouvelles actions de commanditaire de catégorie A;
- soixante-sept mille cent vingt-trois (67.123) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B;
- soixante-sept mille cent vingt-trois (67.123) nouvelles actions de commanditaire de catégorie C;
- soixante-sept mille cent vingt-trois (67.123) nouvelles actions de commanditaire de catégorie D;
- soixante-sept mille cent vingt-trois (67.123) nouvelles actions de commanditaire de catégorie E;
- soixante-sept mille cent vingt-trois (67.123) nouvelles actions de commanditaire de catégorie F;
- soixante-sept mille cent vingt-trois (67.123) nouvelles actions de commanditaire de catégorie G;
- soixante-sept mille cent vingt-trois (67.123) nouvelles actions de commanditaire de catégorie H; et
- soixante-sept mille cent vingt-trois (67.123) nouvelles actions de commanditaire de catégorie I,

ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles Actions étant libérées par voie d'apport en numéraire.

Les Actionnaires ont reconnu et approuvé que toutes les Nouvelles Actions doivent être des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

Les Actionnaires ont approuvé que l'actionnaire commandité de la Société ait renoncé à son droit de participer à l'augmentation de capital.

Souscription et Paiement

1) Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, un limited partnership immatriculé en Angleterre (No. LP 16165) avec siège social à 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 OQH Jersey, agissant par son gérant, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, un limited company (No. 115818) avec siège social à 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 OQH Jersey,

ici représenté comme mentionné ci-dessus,

a déclaré souscrire à trente-cinq mille cinq cent trente (35.530) nouvelles actions de commanditaire de catégorie A, trente-cinq mille cinq cent trente-cinq (35.535) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B, trente-cinq mille cinq cent trente-cinq (35.535) nouvelles actions de commanditaire de catégorie C, trente-cinq mille cinq cent trente-cinq (35.535) nouvelles actions de commanditaire de catégorie D, trente-cinq mille cinq cent trente-cinq (35.535) nouvelles actions de

commanditaire de catégorie E, trente-cinq mille cinq cent trente-cinq (35.535) nouvelles actions de commanditaire de catégorie F, trente-cinq mille cinq cent trente-cinq (35.535) nouvelles actions de commanditaire de catégorie G, trente-cinq mille cinq cent trente-cinq (35.535) nouvelles actions de commanditaire de catégorie H et trente-cinq mille cinq cent trente-cinq (35.535) nouvelles actions de commanditaire de catégorie I,

libérées par un apport en numéraire d'un total montant de trois cent dix-neuf mille huit cent dix livres sterling (GBP 319.810,-).

2) Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, un limited partnership immatriculé en Angleterre (no. LP 16166) avec siège social à 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 OQH Jersey, agissant par son gérant, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, un limited company (no. 115818) avec siège social à 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 OQH Jersey,

ici représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire à trente-et-un mille cinq cent quatre-vingt-six (31.586) nouvelles actions de commanditaire de catégorie A, trente-et-un mille cinq cent quatre-vingt-huit (31.588) nouvelles actions de commanditaire de catégorie B, trente-et-un mille cinq cent quatre-vingt-huit (31.588) nouvelles actions de commanditaire de catégorie C, trente-et-un mille cinq cent quatre-vingt-huit (31.588) nouvelles actions de commanditaire de catégorie D, trente-et-un mille cinq cent quatre-vingt-huit (31.588) nouvelles actions de commanditaire de catégorie E, trente-et-un mille cinq cent quatre-vingt-huit (31.588) nouvelles actions de commanditaire de catégorie F, trente-et-un mille cinq cent quatre-vingt-huit (31.588) nouvelles actions de commanditaire de catégorie G, trente-et-un mille cinq cent quatre-vingt-huit (31.588) nouvelles actions de commanditaire de catégorie H et trente-et-un mille cinq cent quatre-vingt-huit (31.588) nouvelles actions de commanditaire de catégorie I,

libérées par un apport en numéraire d'un total montant de deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 284.290,-).

Les fonds correspondant à ces apports en numéraire sont maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite aux résolutions mentionnées ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5 (Capital social) des Statuts, afin qu'il soit rédigé ainsi:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à six cent trente-cinq mille cent livres sterling (GBP 635.100,-) représenté par les catégories d'actions suivantes (chacune, une "Catégorie d'Actions"):

(i) trois mille cent (3.100) actions de commandité d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) (les "Actions de Commandité"), détenue par l'Actionnaire Commandité;

(ii) soixante-dix mille deux cent seize (70.216) actions de commanditaire de Catégorie A d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie A"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

(iii) soixante-dix mille deux cent vingt-trois (70.223) actions de commanditaire de Catégorie B d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie B"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

(iv) soixante-dix mille deux cent vingt-trois (70.223) actions de commanditaire de Catégorie C d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie C"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

(v) soixante-dix mille deux cent vingt-trois (70.223) actions de commanditaire de Catégorie D d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie D"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

(vi) soixante-dix mille deux cent vingt-trois (70.223) actions de commanditaire de Catégorie E d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie E"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

(vii) soixante-dix mille deux cent vingt-trois (70.223) actions de commanditaire de Catégorie F d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie F"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

(viii) soixante-dix mille deux cent vingt-trois (70.223) actions de commanditaire de Catégorie G d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie G"), détenues par les Actionnaires Commanditaires;

(ix) soixante-dix mille deux cent vingt-trois (70.223) actions de commanditaire de Catégorie H d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie H"), détenues par les Actionnaires Commanditaires; et

(x) soixante-dix mille deux cent vingt-trois (70.223) actions de commanditaire de Catégorie I d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les "Actions de Catégorie I"), détenues par les Actionnaires Commanditaires.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H et les Actions de Catégorie I sont ensemble désignées comme les "Actions de Commanditaire". Les "Actions" signifie les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire et "Action" sera défini en accordance;

5.1.1 Toutes les Actions de Commanditaire sont et seront émises comme actions rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions de Commanditaire sont rachetables conformément aux conditions suivantes:

(a) les Actions de Commanditaire devront être libérées entièrement (100%);

(b) les Actions de Commanditaire sont rachetables à l'initiative et par décision du Gérant au prix déterminé par le Gérant et conformément aux Statuts et en particulier aux articles 5.2 et 5.3 des présents Statuts;

(c) un avis de rachat sera publié conformément à l'article 9 de la Loi de 1915.

5.1.2 La Société a un capital social non émis et non souscrit mais autorisé (le "Capital Autorisé") de cinq millions livres sterling (GBP 5.000.000,-).

5.1.3 Dans les limites des Statuts et de la Loi de 1915, le Gérant est autorisé et a le pouvoir d'émettre de nouvelles Actions et tout type d'instruments convertibles en Actions de Commanditaire (et lors de l'exercice de ces instruments, émettre les Actions de Commanditaire afférentes) (les "Actions Emises par le Gérant"), de temps à autre, jusqu'à la limite du Capital Autorisé et assujetti aux conditions suivantes:

(a) l'autorisation décrite ci-dessus prendra fin cinq ans après la publication de l'acte notarié de la constitution de la Société sous réserve qu'une nouvelle période ou périodes d'autorisation suivant cette période soit approuvée par une Résolution des Actionnaires dans la mesure où cela est prévu dans la Loi de 1915;

(b) le Gérant peut limiter ou annuler les droits préférentiels de souscription des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par la Gérant et peut émettre des Actions Emises par le Gérant aux personnes et au prix avec ou sans une prime d'émission et payé par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation des créances ou capitalisation des réserves ou tout autre moyen que le Gérant détermine, sous réserve de la Loi de 1915.

5.1.4 Le Gérant est autorisé à:

(a) entreprendre toutes les actions nécessaires ou utiles afin de modifier cet article 5 afin de refléter toute modification du capital social émis conformément à l'article 5.1.3;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou utiles pour l'exécution et/ou la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915;

(c) déléguer à toute personne la tâche d'accepter les souscriptions et recevoir le paiement pour les Actions Emises par le Gérant et acter toute émission d'Actions Emises par le Gérant devant notaire.

5.2 Rachat et annulation subséquente d'une (1) ou plusieurs Catégorie(s) d'Actions de Commanditaire entière(s)

5.2.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une (1) ou plusieurs catégorie(s) d'Actions de Commanditaire entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Actions de Commanditaire émises dans de telle(s) Catégorie(s). Dans le cas de rachats et annulations d'Actions de Commanditaire, de tels rachats et annulations d'Actions de Commanditaire devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie d'Actions I).

5.2.2 En cas de réduction du capital social par le biais d'un rachat pour annulation subséquente d'une Catégorie d'Actions de Commanditaire (dans l'ordre prévu à l'article 5.2.1), ladite Catégorie d'Actions de Commanditaire donne droit aux détenteurs au Montant Disponible au pro rata de leur détention dans ladite Catégorie (avec pour limitation, cependant, le Montant Total d'Annulation, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires) et chaque détenteur d'Actions de la Catégorie d'Actions rachetée pour annulation subséquente aura droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Action pour chaque Action de Commanditaire détenue qui lui est rachetée

5.2.3 Les Actions ainsi rachetées devront immédiatement être annulées conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.2.4 Dès que le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaire de la Catégorie d'Actions concernée aura eu lieu, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

5.3 Chacun des Actionnaires par la présente accepte les termes et conditions du rachat de ses Actions énoncés dans ces Statuts au sens de l'article 49-8 de la Loi de 1915.

5.4 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission (y compris, sans limitation, par voie de remboursement, distribution, rachat ou encore autrement) doivent être prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.5 La Société peut, sans limitation, accepter des fonds ou d'autres contributions sans émettre d'Actions ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Gérant sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.6 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

5.7 Sans préjudice des articles 5.1.2 à 5.1.4, le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

5.8 Dans le cas où des Actions sont émises selon des termes prévoyant qu'elles ne soient pas entièrement libérées lors de leur émission, le paiement de ce qui est dû devra être effectué au moment et selon les conditions fixés par le Gérant.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 15 (Distribution sur action) des Statuts, afin qu'il soit rédigé ainsi:

" 15. Distribution sur actions.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi de 1915, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et ces Statuts, la Société peut par Résolutions des Actionnaires déclarer la distribution des dividendes aux Actionnaires au pro rata des actions détenues par ceux-ci.

15.3 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 (en particulier, sous réserve de l'article 72-2 de la Loi de 1915) et ces Statuts, le Gérant pourra déclarer la distribution des dividendes intérimaires aux Actionnaires au pro rata des actions détenues par ceux-ci.

15.4 Pour toute année au cours de laquelle la Société décide de distribuer de dividendes hors des bénéfices nets et des réserves disponibles découlant des bénéfices reportés, y compris tout compte de prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

i. Les détenteurs d'Actions de Commandité auront le droit de recevoir des dividendes pro rata au nombre des Actions de Commandité qu'ils détiennent dans la Société, la limite de cette distribution étant égale au montant des apports faits par les détenteurs des Actions de Commandité à la Société; pour éviter toute doute, une fois que le montant d'une telle distribution a été atteint, les détenteurs des Actions de Commandité n'auront plus le droit de recevoir aucune distribution,

ii. les détenteurs d'Actions de Catégorie A auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie A détenues par ceux-ci, ensuite

iii. les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie B détenues par ceux-ci, ensuite

iv. les détenteurs d'Actions de Catégorie C auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C détenues par ceux-ci, ensuite

v. les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie D détenues par ceux-ci, ensuite

vi. les détenteurs d'Actions de Catégorie E auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie E détenues par ceux-ci, ensuite

vii. les détenteurs d'Actions de Catégorie F auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie F détenues par ceux-ci, ensuite

viii. les détenteurs d'Actions de Catégorie G auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie G détenues par ceux-ci, ensuite

ix. les détenteurs d'Actions de Catégorie H auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie H détenues par ceux-ci, ensuite

x. les détenteurs d'Actions de Catégorie I auront le droit de recevoir la part restante de toute distribution de dividendes.

Dans le cas où la dernière catégorie d'Actions de Commanditaire restante (par ordre alphabétique, par exemple les Actions de Catégorie I) a été annulée suite à son rachat ou autrement au moment de la distribution, le restant d'une quelconque distribution devra alors être alloué à la dernière précédente Catégorie d'Actions de Commanditaire restante dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple initialement les Actions de Catégorie H)."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 16 (Dissolution et liquidation) des Statuts, afin qu'il soit rédigé ainsi:

" 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée des Actionnaires par une résolution adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

16.2 Après le paiement de toutes les dettes et charges envers la Société et dépenses liées à la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux Actionnaires conformément aux dispositions de l'article 15.4 ci-dessus.

Sixième résolution

Les Associés décident d'insérer un nouvel article l'article 18 (Définitions), dont la teneur est la suivante:

" **18. Définitions.** "Actionnaires" désigne les détenteurs au moment concerné des Actions et "Actionnaire" est à interpréter en conséquence.

"Actionnaires Commanditaires" désigne les détenteurs d'Actions de Commanditaire au moment concerné et "Actionnaire Commanditaire" est à interpréter en conséquence.

"Actionnaire Commandité" désigne le détenteur de l'Action de Commandité au moment concerné.

"Comptes Intérimaires" désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

"Date des Comptes Intérimaires" signifie une date fixée à huit (8) jours minimum avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie d'Actions de Commanditaire pertinente.

"Montant Disponible" signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les Actionnaires auraient eu droit à une distribution de dividendes en vertu de l'article 15 de ces Statuts, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables (y compris la réserve de prime d'émission le cas échéant) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction du capital et de la réserve légale se rapportant à la catégorie d'Actions devant être annulée mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserves conformément aux exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (iii) toutes les dividendes certains ou impayés dans la mesure ils n'ont pas encore été déduits des bénéfices (pour écarter tout doute, sans double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfices nets (incluant les profits reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant réserve de prime d'émission le cas échéant)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale lié à la Catégorie d'Actions devant être annulée

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes devant être placées dans une/des réserve(s) conformément aux exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts

"Montant Total d'Annulation" est un montant déterminé par le Gérant. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories d'Actions de Commanditaire I, H, G, F, E, D, C, B et A doit être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée.

"Valeur d'Annulation Par Action" est calculée par le Gérant en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Catégorie d'Actions de Commanditaire à racheter et annuler.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant plus la parole l'Assemblée est ajournée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille quatre cents euros (2.400,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, R. Marsico, A. Ionescu, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 19 janvier 2016. GAC/2016/531. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061855/614.

(160022782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

**ZBI Opportunity Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ZBI Opportunity Real Estate S.C.A.),**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 127.856.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of January.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of shareholders of the following company.

„ZBI Opportunity Real Estate S.C.A.“, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office in 26-28 Rives de Clausen, L - 2165 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127856 (the “Company”), incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 14 May 2007 published in the Mémorial C number 1166 on 15 June 2007. The articles

of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 23 January 2014 published in the Mémorial C on 9 April 2014 under number 905.

The meeting was presided by Marcus PETER, lawyer, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Thao Nguyen, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Claudia Pfister, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. That it appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed ahead of the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Termination of mandate of general partner and independent auditor of the Company and granting of discharge.
2. Change of name and registered office of the Company.
3. Transformation of Company into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée).
4. Resolution on allocation of shares.
5. Resolution to draw up new articles of association.
6. Appointment of new managers.

After due deliberation the general meeting takes unanimously the following resolutions.

First resolution

The general meeting resolves with effect as of 31 December 2015 to change the name of the Company to “ZBI Opportunity Real Estate II S.C.A.” and to change the registered office to 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

With effect as from 1st January 2016 (with the restatement of the Articles) the name will be “ZBI opportunity Real Estate II S. à r.l.”.

Second resolution

The general meeting resolves with effect as of 1 January 2016 (last day in office 31 December 2015) (a) to terminate the mandate of the general partner of the Company and the independent auditor and (b) to grant full and complete discharge to the general partner and independent auditor of the Company for the proper performance of their duties until (and including) 31 December 2015.

Third resolution

The general meeting resolves to transform the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with effect as of 1 January 2016 (being the first day under new corporate form).

This transformation does not have as consequence the creation of a new legal personality and it is always the same company which will continue to exist under the same legal personality but in another form, between the holders of the parts hereafter created in replacement of the shares of the société en commandite par actions actually transformed and all of those who will become shareholders afterwards.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting resolves the drawing up of new articles of association as of 1 January 2016 which however shall now only be worded in German language without English version as such German version is mentioned in below German translation of this notarial deed.

Parts

The above new articles of association being established, the parts of the Company are allocated to the two shareholders of the Company as follows:

ZBI Opportunity Real Estate S.à r.l, with registered office at L- 2165 Luxembourg, 22-24 Rives de Clausen (RCS Luxembourg B 127855):

One (1) part

ZBI Real Estate Partners S.à r.l, with registered office at L-2165 Luxembourg, 26-28 Rives de Clausen (RCS Luxembourg B 125663):

One hundred twenty-five thousand and one (125.001) parts

Fifth resolution

The general meeting of shareholders appoints as managers of the Company starting on 1 January 2016:

1. Ms. Elisabeth Julier, born on 29 July 1965, in Heidelberg, Germany, with professional address at Henkestraße 10, D-91054 Erlangen is appointed until 31 December 2017;
2. Mr. Thomas Wirtz, born on 26 November 1967 in Essen, Germany, with professional address at Henkestraße 10, D-91054 Erlangen is appointed for an indefinite period of time; and
3. Mr. Marcus Peter, born on 20 April 1975, in Cottbus, Germany, with professional address at 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg is appointed for an indefinite period of time.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at EUR 2,000.-.

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German texts, the German version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the german translation

Im Jahr zweitausend sechzehn, am achten Januar,

Vor Henri HELLINCKX, Notar mit Sitz in Luxemburg, wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre folgender Gesellschaft abgehalten,

„ZBI Opportunity Real Estate S.C.A.“, eine Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions), mit Sitz in 26-28 Rives de Clausen, L - 2165 Luxembourg, registriert beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 127856 (die „Gesellschaft“), gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, am 14. Mai 2007 veröffentlicht im Mémorial C unter Nummer 1166 am 15. Juni 2007. Die Satzung wurde mehrfach abgeändert und zuletzt durch eine notarielle Urkunde des unterzeichnenden Notars am 23 Januar 2014 veröffentlicht im Mémorial C am 9. April 2014 unter Nummer 905.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Marcus Peter, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg. Er ernennt Thao Nguyen, Rechtsanwältin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg als Protokollführerin.

Die Generalversammlung ernennt als Stimmzähler Claudia Pfister, Rechtsanwältin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Nachdem somit der Sitzungsvorstand gebildet wurde, erklärt der Vorsitzende Folgendes und ersucht den Notar, dies zu bestätigen:

I. Das die Aktionäre und die Anzahl ihrer gehaltenen Aktien in einer Anwesenheitsliste abgebildet sind, welche vom Vorsitzenden, der Protokollführerin, der Stimmzählerin und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten werden an diese Urkunde beigefügt und bei den Registrierungsbehörden registriert.

II. Das aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass alle Aktien auf der heutigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die Generalversammlung wirksam abgehalten und über alle Punkte der Tagesordnung entscheiden kann, über welche alle Aktionäre ausreichend vor der Generalversammlung informiert wurden.

III. Das die Tagesordnung der Generalversammlung wie folgt ist:

Tagesordnung

1. Beendigung der Mandate des geschäftsführenden Komplementärs und des Wirtschaftsprüfers und Entlastung.
2. Änderung der Firma und des Sitzes der Gesellschaft.
3. Umwandlung der Gesellschaft in eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée).
4. Beschluss über die Zuteilung der Anteile.
5. Beschluss über die neue Satzung.
6. Ernennung von Geschäftsführern.

Nach Prüfung der Dokumente und Besprechung der Aktionäre beschließt die Generalversammlung einstimmig Folgendes.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt mit Wirkung zum 31. Dezember 2015 die Firma der Gesellschaft in „ZBI Opportunity Real Estate II S.C.A.“ zu ändern und den Sitz der Gesellschaft nach 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxemburg zu verlegen.

Ab dem 1. Januar 2016 (mit Neufassung der Satzung) wird die Bezeichnung dann „ZBI Opportunity Real Estate II S.à r.l.“ lauten.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 1. Januar 2016 (letzter Tag im Amt der 31. Dezember 2015) (a) die Mandate des geschäftsführenden Komplementärs und des Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft zu beenden und (b) den geschäftsführenden Komplementär und den Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für ihre erbrachten Mandatsleistungen und Tätigkeiten bis zum 31. Dezember 2015 (einschließlich) zu entlasten.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Gesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Wirkung zum 1. Januar 2016 (erster Tag unter der neuen Gesellschaftsform) umzuwandeln.

Die Umwandlung hat nicht die Begründung einer neuen Rechtspersönlichkeit zur Folge und die Gesellschaft wird als gleiche Rechtspersönlichkeit weiter bestehen allerdings nur in der anderen gesellschaftsrechtlichen Form wobei die Gesellschafter nunmehr Anteile der Gesellschaft halten anstelle der Aktien der Aktiengesellschaft, welche umgewandelt wurde, was auch für alle zukünftigen Gesellschafter der Gesellschaft gilt.

Vierter Beschluss

Als Folge oben getroffener Beschlüsse beschließt die Generalversammlung, die Satzung der Gesellschaft wie folgt ab dem 1. Januar 2016 neu zu fassen wobei die neue Satzung nunmehr nur in deutscher Sprache verfasst wird ohne englische Übersetzung:

Titel I. - Bezeichnung, Form, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen (das „Gesetz“), sowie den Bestimmungen der vorliegenden Satzung (die „Bestimmungen“) unterliegt.

Art. 2. Bezeichnung. Die Gesellschaft führt die Firma „ZBI Opportunity Real Estate II S.à.r.l.“.

Art. 3. Sitz.

3.1. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg Stadt.

3.2. Er kann aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafter (wie nachfolgend definiert) gemäß den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

3.3. Der Gesellschaftssitz kann innerhalb von Luxemburg Stadt durch den Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, des Vorstandes (wie nachfolgend definiert) verlegt werden.

3.4. Sollte eine Situation eintreten oder kurz bevorstehen, sei sie militärisch, politisch, wirtschaftlich oder sozial, die die normale Ausübung der Aktivität an dem Gesellschaftssitz verhindern würde, kann der Gesellschaftssitz durch Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, des Vorstandes, vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis die Situation sich wieder normalisiert hat; solche zeitlich begrenzten Maßnahmen werden in keinem Fall die Nationalität der Gesellschaft beeinträchtigen, welche trotz der vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleiben wird.

Art. 4. Zweck.

4.1. Zweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb und das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften und von Schuldinstrumenten jeglicher Art, deren Erwerb unter anderem durch Ankauf oder Zeichnung von Wertpapieren und Beteiligungsrechten, Einlagen, Zeichnungen, Aufkauf oder Optionen oder Vermittlungen oder auf jedem anderen Weg, und diese Beteiligungen zu verwalten, weiter auszubauen und zu verwerten, und über diese Beteiligungen in Immobilien zu investieren.

4.2. Die Gesellschaft kann ebenso jeder ihrer Tochtergesellschaften oder Gesellschaften von denen sie direkte oder indirekte Beteiligungen hält, selbst wenn sie nicht erheblich sind, oder jeder Gesellschaft, die ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder jeder Gesellschaft, die zu der gleichen Unternehmensgruppe gehört (die „Verbundenen Unternehmen“), jegliche Unterstützung zuteil werden lassen, sei es in Form von Darlehen, Sicherheiten oder anderweitig. In dem beschränkten Umfang einer solchen Unterstützung kann die Gesellschaft ihren Verbundenen Unternehmen auch verwaltungs- und vertriebstechnische Hilfestellung zukommen lassen.

4.3. Im Sinne dieses Artikels wird ein Unternehmen als der gleichen Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft zugehörig betrachtet, wenn einem solchen Unternehmen direkt oder indirekt ein Gesellschafter der Gesellschaft gehört oder diesen Gesellschafter kontrolliert oder von diesem kontrolliert wird oder mit diesem unter gemeinsamer Kontrolle steht,

sei es als Treuhänder, Vormund oder anderer Verwalter. Ein Unternehmen wird als von einem anderen Unternehmen kontrolliert betrachtet, wenn das kontrollierende Unternehmen direkt oder indirekt alle oder einen wesentlichen Teil der Anteile des Unternehmens hält oder den Einfluss hat, die Richtung der Geschäftsführung zu bestimmen oder vorzugeben oder Richtlinien für das andere Unternehmen vorzugeben, sei es durch Eigentümerschaft von Stimmrechten, durch Vertrag, oder anderweitig.

4.4. Die Gesellschaft kann ihre Forderungen gegenüber solchen Verbundenen Unternehmen zugunsten von Dritten den Forderungen dieser Dritten unterordnen.

4.5. Die Gesellschaft kann insbesondere die folgenden Transaktionen vornehmen:

4.5.1. Darlehen aufnehmen in jeglicher Form oder jegliche Form eines Kredites aufnehmen und Mittel aufbringen, außer durch öffentliches Angebot, durch, einschließlich, aber nicht nur, die Ausgabe von Schuldverschreibungen, Schuldscheinen, Schuldscheindarlehen, Zertifikaten, oder anderen Schuldtiteln oder Eigenkapitalinstrumenten, umwandelbar oder nicht, oder den Gebrauch von Finanzderivaten oder Anderem;

4.5.2. jegliche Art von Garantie, Pfand oder Sicherheit geben, unabhängig davon, ob es sich um eine persönliche oder sachbezogene Sicherheit handelt, oder das ganze Unternehmen oder Teile davon oder (vorliegende oder zukünftige) Vermögenswerte belasten und dies auf jegliche Art und Weise, zur Ausführung jeglicher Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft und der Verbundenen Unternehmen, oder jedes Geschäftsführers, Vorstandsmitglieds oder anderen Vertreters der Gesellschaft oder eines der Verbundenen Unternehmen, innerhalb der Grenzen des anwendbaren Rechts; und

4.5.3. jede Techniken und Instrument benutzen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und sich selbst gegen Kreditrisiken, Wechselkursrisiken, Zinsrisiken und andere Risiken zu schützen.

4.6. Zusätzlich zu dem Vorangehenden kann die Gesellschaft jegliche rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Transaktionen durchführen und generell alle Transaktionen, die notwendig oder nützlich sind, um den Zweck der Gesellschaft zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die direkt oder indirekt mit den oben beschriebenen Bereichen zu tun haben, mit dem Ziel, das Erreichen des Zweckes der Gesellschaft in allen oben beschriebenen Bereichen zu vereinfachen.

Art. 5. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Gesellschaftskapital.

6.1. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundert fünfundsiebenzig tausend und zwei Euro (125.002,-€) und ist eingeteilt in einhundert fünfundsiebenzig tausend und zwei (125.002) Anteile von je einem Euro (1,-€) (die „Anteile“). Die Inhaber der Anteile werden zusammen als die „Gesellschafter“ bezeichnet und einzeln als der „Gesellschafter“.

6.2. Zusätzlich zu dem Gesellschaftskapital kann ein Agio eingerichtet werden, auf welches jedes auf einen Anteil gezahltes Aufgeld eingezahlt wird. Die Hauptversammlung kann über den Betrag des Agio frei verfügen. Der Betrag kann benutzt werden, um Anteile zu bezahlen, die die Gesellschaft von einem oder mehreren Gesellschaftern zurückkauft, um Verluste auszugleichen, Ausschüttungen an die Gesellschafter zu machen oder um die gesetzliche Reserve oder andere Reserven aufzustocken.

6.3. Alle Anteile sind mit den gleichen Rechten versehen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen.

7.1. Falls alle Anteile einem einzelnen Gesellschafter gehören, sind die von ihm gehaltenen Anteile frei übertragbar.

7.2. Im Falle von mehreren Gesellschaftern, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter kann nur nach vorheriger Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, erfolgen.

7.3. Jede Übertragung von Anteilen muss notariell oder in einem privatrechtlichen Vertrag festgehalten werden und ist der Gesellschaft oder Dritten gegenüber solange nicht wirksam, bis es der Gesellschaft mitgeteilt wurde oder sie es gemäß Artikel 190 des Gesetzes und Artikel 1690 des Code civil akzeptiert hat.

7.4. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile zurückkaufen, sofern sie über genügend ausschüttungsfähige Mittel für diesen Zweck verfügt.

Titel III. - Verwaltung

Art. 8. Verwaltung. Die Gesellschaft wird von einem alleinigen Geschäftsführer (dem „Alleinigen Geschäftsführer“) verwaltet oder mehreren Geschäftsführern, die von der Hauptversammlung gewählt werden. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt werden, bilden sie den Vorstand (der „Vorstand“, jedes einzelne Mitglied ein „Vorstandsmitglied“). Der Alleinige Geschäftsführer oder die Vorstandsmitglieder müssen nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein. Der Geschäftsführer oder die Vorstandsmitglieder können ad nutum durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse.

9.1. Der Alleinige Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, die Vorstandsmitglieder, haben alle Befugnisse um im Verhältnis zu Dritten unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle notwendigen oder nützlichen Schritte zu unternehmen, um den Zweck der Gesellschaft zu erfüllen.

9.2. Alle nicht ausdrücklich durch Gesetz oder die Satzung der Hauptversammlung der Gesellschafter vorenthaltene Befugnisse fallen in den Aufgabenbereich des Alleinigen Geschäftsführers oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, des Vorstands.

9.3. Die Gesellschaft wird in einem Streit, der sie entweder als Klägerin oder Beklagte betrifft, in ihrem Namen durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch den Vorstand, vertreten durch ein für diesen Zweck bestimmtes Vorstandsmitglied, vertreten.

9.4. Die Gesellschaft ist unter allen Umständen durch die alleinige Unterschrift des Alleinigen Geschäftsführers und im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder, oder durch die Unterschrift jeder Person gebunden, der durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch den Vorstand die entsprechenden Befugnisse übertragen worden sind.

Art. 10. Übertragung von Befugnissen.

10.1 Der Alleinige Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern der Vorstand, können ihre Befugnisse für bestimmte Aufgaben auf einen oder mehrere Ad-hoc-Bevollmächtigte übertragen.

10.2 Der Alleinige Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern der Vorstand, legen die Verantwortlichkeiten und die Vergütung (falls überhaupt) des Adhoc-Bevollmächtigten fest, sowie die Dauer seiner Bevollmächtigung und jegliche anderen relevanten Einzelheiten seiner Bevollmächtigung.

Art. 11. Vorstandssitzungen.

11.1. Der Vorstand trifft so oft zusammen, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern oder auf Aufforderung eines jeden Vorstandsmitglieds der Gesellschaft. In dem Fall, dass alle Vorstandsmitglieder anwesend oder vertreten sind, können sie auf alle Formalitäten und Voraussetzungen bezüglich der Einberufung verzichten.

11.2. Jedes Vorstandsmitglied kann für jede Vorstandssitzung ein anderes Vorstandsmitglied schriftlich, durch Telegramm, Fax, Email oder per Brief als seinen Stellvertreter benennen.

11.3. Vorstandssitzungen sollen in Luxemburg abgehalten werden. Der Vorstand kann nur gültig abstimmen oder handeln, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend ist, persönlich oder durch bevollmächtigte Vertretung.

11.4. Schriftliche Beschlüsse, die von allen Vorstandsmitgliedern unterschrieben werden, gelten als ebenso gültig und wirksam, als wären sie während einer wirksam einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden. Diese Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren Kopien des gleichen Beschlusses verweilen und können per Brief, Fax, Email oder auf einem ähnlichen Kommunikationsweg nachgewiesen werden.

11.5. Jedes Vorstandsmitglied, das an einer Vorstandssitzung durch Kommunikationsmittel teilnimmt (Videokonferenz und Telefonat eingeschlossen), welches den anderen an einer solchen Sitzung anwesenden Vorstandsmitgliedern (entweder persönlich anwesend oder durch bevollmächtigte Vertretung oder dank eines solchen Kommunikationsmittels) erlaubt, dieses Mitglied zu jeder Zeit zu hören und von ihm gehört zu werden, wird als persönlich anwesend in einer solchen Sitzung betrachtet, und wird bei der Berechnung von Mehrheiten berücksichtigt, und ist berechtigt, an Abstimmungen in einer solchen Sitzung teilzunehmen. Wenn ein Beschluss auf diesem Wege getroffen wird, wird der Beschluss als in Luxemburg getroffen betrachtet, sofern der ursprüngliche Anruf aus Luxemburg kam.

11.6. Die Protokolle einer Vorstandssitzung können (i) von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Vorstandsmitgliedern unterschrieben werden, oder (ii) von zwei bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Vorstandsmitgliedern oder (iii) von dem Beisitzer und dem Schriftführer, falls solche in der Vorstandssitzung ernannt worden sind oder (iv) von jeder anderen Person, der die dazu notwendigen Befugnisse durch den Vorstand in einer solchen Vorstandssitzung übertragen worden sind.

11.7. Auszüge können von jedem Vorstandsmitglied oder einer von ihm oder während einer Vorstandssitzung ernannten Person beglaubigt werden.

11.8. Im Falle eines Alleinigen Geschäftsführers werden die Beschlüsse des Alleinigen Geschäftsführers schriftlich festgehalten.

Art. 12. Interimsdividenden. Der Alleinige Geschäftsführer oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, der Vorstand, können entscheiden auf der Grundlage von Zwischenkonten, die der Alleinige Geschäftsführer oder im Falle von mehreren Geschäftsführern der Vorstand vorbereitet haben und welche ausreichende ausschüttungsfähige Mittel ausweisen, Interimsdividenden auszuschütten, unter der Voraussetzung, dass der Betrag die Gewinne nicht übersteigt, die seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erwirtschaftet worden sind, erhöht um Gewinnvorträge und ausschüttungsfähige Reserven, aber gemindert um die Beträge, die für gesetzliche oder satzungsgemäße Reserven verwendet werden müssen.

Titel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse - Durchführung der Gesellschafterversammlung.

13.1. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Anteile hält.

13.2. Wenn ein einzelner Gesellschafter alle Anteile hält, übt er jegliche der in Sektion XII des Gesetzes der Gesellschafterversammlung zugewiesenen Befugnisse aus und seine Beschlüsse ergehen schriftlich und werden in Protokollen festgehalten.

13.3. Wenn es mehr als einen Gesellschafter gibt, werden Entscheidungen der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung oder durch schriftliche Befragung auf Veranlassung der Geschäftsführung getroffen. In einem solchen Fall erhalten die Gesellschafter den genauen Wortlaut der Beschlüsse oder Entscheidungen, die gefasst werden sollen und geben ihre Stimme darüber schriftlich ab.

13.4. Die Gesellschafterversammlung kann von dem Alleinigen Geschäftsführer oder im Falle von mehreren Geschäftsführern von einem Vorstandsmitglied einberufen werden.

13.5. Wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie auf jegliche Formalitäten bezüglich der Einberufung verzichten und die Versammlung kann wirksam stattfinden ohne vorherige Ankündigung.

13.6. Die Gesellschafterversammlung findet in Luxemburg statt. Jeder Gesellschafter kann durch schriftliche Vollmacht, eine anderen Person, die nicht notwendigerweise eine Gesellschafter zu sein braucht, bevollmächtigen, ihn in der Gesellschafterversammlung zu vertreten und in seinem Namen abzustimmen.

Art. 14. Mehrheiten.

14.1. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben. Falls diese Hürde nicht in der ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung erreicht wird, werden die Gesellschafter ein zweites Mal einberufen oder befragt, per Einschreiben, und Entscheidungen können wirksam von der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen werden, unabhängig von dem vertretenen Kapital.

14.2. Satzungsänderungen können nur von der zahlenmäßigen Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, vorbehaltlich gesetzlicher Bestimmungen.

14.3. Eine Änderung der Nationalität der Gesellschaft hingegen, ebenso wie verstärkte Verpflichtungen der Gesellschafter, kann nur durch Einstimmigkeit aller Gesellschafter und in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen erfolgen.

Titel V. - Geschäftsjahr, Gewinn, Reserven

Art. 15. Geschäftsjahr.

15.1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezembertag eines jeden Jahres.

15.2. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt. Diese werden von dem Alleinigen Geschäftsführer oder im Falle von mehreren Geschäftsführern von dem Vorstand erstellt.

Art. 16. Gewinn - Reserven.

16.1. Die Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen und Steuern, stellen den Nettogewinn dar.

16.2. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde. Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung zur Verfügung.

Titel VI. - Auflösung, Liquidation

Art. 17. Auflösung - Liquidation.

17.1. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, der Außerkraftsetzung von Bürgerrechten, der Insolvenz oder des Konkurs des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

17.2. Die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft kann nur von der zahlenmäßigen Mehrheit der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals halten, entschieden werden.

17.3. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, ernannt werden. Die Gesellschafterversammlung legt die Befugnisse des oder der Liquidatoren fest, ebenso wie seine oder ihre Vergütung.

17.4. Der nach Bezahlung aller Unkosten, Schulden und Ausgaben, die aufgrund der Liquidation entstanden sind, verbleibende Betrag wird dazu verwendet, die Einzahlungen der Gesellschafter auf Gesellschaftsanteile der Gesellschaft zurückzuzahlen. Der anschließend verbleibende Betrag wird an die Gesellschafter in Proportion zu ihren Anteilen ausgezahlt.

Titel VII. - Anwendbares recht

Art. 18. Anwendbares Recht. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

60507

Anteile

Nachdem nunmehr obenstehende neue Satzung der Gesellschaft verfasst ist, werden die Anteile der Gesellschaft wie folgt den Gesellschaftern der umgewandelten Gesellschaft zugeteilt:

ZBI Opportunity Real Estate S.à r.l. mit Sitz in L-2165 Luxemburg, 22-24, Rives de Clausen (RCS Luxembourg B 127855):

Einen (1) Anteil

ZBI Real Estate Partners S.à r.l. mit Sitz in L-2165 Luxemburg, 26-28, Rives de Clausen (RCS Luxembourg B 125663):

Einhundert fünfundzwanzig tausend und ein (125.001) Anteile.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt als Geschäftsführer der Gesellschaft ab dem 1. Januar 2016 die folgenden Personen:

1. Elisabeth Julier, geboren am 29. Juli 1965, in Heidelberg, Germany, mit beruflicher Anschrift in Henkestraße 10, D-91054 Erlangen wird ernannt bis zum 31. Dezember 2017;

2. Thomas Wirtz, geboren am 26. November 1967 in Essen, Germany, mit beruflicher Anschrift in Henkestraße 10, D-91054 Erlangen wird auf unbestimmte Dauer ernannt; und

3. Marcus Peter, geboren am 20. April 1975, in Cottbus, Germany, beruflicher Anschrift in 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxemburg wird auf unbestimmte Dauer ernannt.

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Honorare und sonstigen Abgaben, in welcher Form auch immer, welche von der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde zu tragen sind werden auf ungefähr EUR 2.000.- geschätzt.

Nachdem keine weiteren Tagesordnungspunkte vorhanden sind, wird die Generalversammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Bitte der erschienenen Parteien diese Urkunde in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Übersetzung verfasst wurde. Auf Bitte der gleichen Parteien soll im Falle von Unklarheiten zwischen der deutschen und englischen Version die deutsche Version Vorrang haben.

Woraufhin diese notarielle Urkunde in Luxemburg an dem Tag aufgenommen wurde, welcher eingangs erwähnt ist.

Das Dokument wurde der erschienenen Parteien, welche dem Notar mit Namen, Vornamen, Ehestand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen und die Partei und der Notar haben zusammen diese Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. PETER, T. NGUYEN, C. PFISTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 12 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/881. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 5. Februar 2016.

Référence de publication: 2016062706/367.

(160023611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Soclair Equipements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 17.638.

L'an deux mille seize, le treize janvier.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 29 mai 1980 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 168 de 1980 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 490 du 11 juillet 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max KAYSER, ingénieur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Max KAYSER, prénommé.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Barbara KAYSER, demeurant à Luxembourg ainsi que Monsieur Edouard KAYSER, professeur, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre jour du jour publiés:

a) au Mémorial, Recueil Spécial C du 23 décembre 2015 et du 4 janvier 2016

b) au «Luxemburger Wort» le 23 décembre 2015 et le 4 janvier 2016

ainsi que par des lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs en date du 21 décembre 2015.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 9.000 (neuf mille) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, 8.183 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social comme suit:

La Société a pour objet la réalisation de tous les équipements techniques dans le domaine du bâtiment, des infrastructures et de l'environnement à savoir l'étude technique, les conseils, la livraison, l'exécution et le service après-vente (maintenance et dépannages). Cette activité concerne, sans que l'énumération qui suit soit limitative:

- les équipements pour le chauffage central dans toutes ses applications,
- la ventilation, le conditionnement d'air et la climatisation (frigoriste),
- la fourniture de chaleur et d'énergie,
- l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables pour maisons basse énergies et passives,
- la pose de conduits de fumées et de cheminées
- les installations sanitaires dans toutes leurs applications,
- le traitement de l'eau,
- l'électromécanique de bassins de rétention, stations d'épuration et de pompage,
- la mise en place et la régulation des installations susmentionnées,
- les installations électriques en haute et basse tension, y compris l'éclairage,
- les installations de courant faible y compris les systèmes d'alarme et de sécurité,
- les isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité,
- les travaux de carrelages et de miroiterie.

Elle pourra aussi faire toutes les opérations mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à cet objet, notamment la réalisation de projets en entreprise générale et la promotion."

2. Modification du capital social:

- Augmentation du capital social à 1'500'000,- EUR par incorporation de réserves et de résultats reportés sans émission de nouvelles actions.

- Fixation du capital autorisé à 3'000'000,- EUR et pouvoirs au Conseil d'administration pour supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

3. Annulation des titres "au porteur" et insertion dans les statuts d'un nouvel article "6" stipulant ce qui suit:

6.1. Toutes les actions sont exclusivement nominatives. A partir du 14 janvier 2016 et jusqu'à leur conversion en actions nominatives, les actions au porteur ne conféreront plus aucun droit à leurs détenteurs. Les détenteurs de ces actions ne seront plus convoqués aux assemblées générales, n'auront plus le droit de consulter des documents ni de poser des questions et aucun droit de vote ne leur sera reconnu. Ils n'auront aucun droit aux dividendes qui auraient été déclarés avant la conversion de leurs actions au porteur en actions nominatives.

6.2. Le registre des actionnaires est tenu conformément aux articles 39 et 40 de la loi du 10 août 1915 au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. La Société considérera la personne au nom de laquelle des actions nominatives sont inscrites dans le registre d'actionnaires comme le véritable détenteur desdites actions.

4. Annulation d'un maximum de 519 actions au porteur correspondant aux actions au porteur non déposées auprès du dépositaire des actions au porteur de la Société à la date de l'A.G.E. faisant l'objet de la présente convocation, les actions effectivement annulées étant les actions au porteur non déposées au 18.02.2016. Réduction du capital social correspondant et autorisation du conseil d'administration (i) de déterminer le montant définitif de la réduction du capital social et le nombre d'actions à annuler dans la limite décidée par l'assemblée générale en fonction des actions au porteur non déposées, (ii) de mettre en oeuvre la réduction du capital social et l'annulation des actions, (iii) de faire constater la réduction du capital social et l'annulation des actions et la modification des statuts qui en résulte par un acte notarié et (iv) de prendre toute mesure ou formalité appropriée ou utile afin d'effectuer cette annulation.

5. Création d'une réserve statutaire obligatoire et affectation à cette réserve:

Création d'une réserve statutaire d'un montant initial de cinq millions cinq cent mille Euros (EUR 5'500'000,-) prélevé sur les autres réserves de la Société. Cette réserve statutaire est créée afin d'assurer la pérennité et le fonctionnement de la

Société. Affectation annuelle de 25% du résultat net à la réserve statutaire. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve statutaire aura atteint un montant de sept millions cinq cent mille Euros (EUR 7'500'000,-). La réserve statutaire ne sera pas distribuable aux actionnaires, mais pourra être utilisée pour la compensation de pertes

6. Refonte complète des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a abordé son ordre du jour comme suit:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier (compléter) l'objet social comme proposé dans l'ordre du jour ci-devant.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Deuxième résolution

1.- L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à 1'500'000,- EUR (un million, cinq cent mille) par incorporation de réserves et de résultats reportés à concurrence du montant de EUR 528.000,- (cinq cent vingt-huit mille euros) sans émission de nouvelles actions.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence des réserves et résultats reportés par le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2014, dont une copie restera annexée aux présentes.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

2.- L'Assemblée décide de voter contre l'instauration d'un capital autorisé.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les titres "au porteur" et d'insérer dans les statuts un nouvel article "6" stipulant ce qui suit:

6.1. Toutes les actions sont exclusivement nominatives. A partir du 14 janvier 2016 et jusqu'à leur conversion en actions nominatives, les actions au porteur ne conféreront plus aucun droit à leurs détenteurs. Les détenteurs de ces actions qui ne seront plus prises en compte pour le calcul des quorums et majorités ne seront plus ni convoqués ni admis aux assemblées générales, n'auront plus le droit de consulter des documents ni de poser des questions et aucun droit de vote ne leur sera reconnu. Ils n'auront aucun droit aux dividendes qui auraient été déclarés avant la conversion de leurs actions au porteur en actions nominatives.

6.2. Le registre des actionnaires est tenu conformément aux articles 39 et 40 de la loi du 10 août 1915 au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. La Société considérera la personne au nom de laquelle des actions nominatives sont inscrites dans le registre d'actionnaires comme le véritable détenteur desdites actions.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède d'annuler les actions au porteur, l'Assemblée décide que le point 4 de l'ordre du jour est devenu sans objet.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas se prononcer sur ce point.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts sans toucher à la forme de la société, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SOCLAIR EQUIPEMENTS S.A." (la société).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'administration de la société (le Conseil d'administration) dans les formes prévues par la loi.

Le Conseil d'administration a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société. La société est constituée pour une période illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la société (l'assemblée générale) statuant comme en matière de modification des statuts, tel que prescrit à l'article 11.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet la réalisation de tous les équipements techniques dans le domaine du bâtiment, des infrastructures et de l'environnement à savoir l'étude technique, les conseils, la livraison, l'exécution et le service après-vente (maintenance et dépannages).

Cette activité concerne, sans que l'énumération qui suit soit limitative:

- les équipements pour le chauffage central dans toutes ses applications,
- la ventilation, le conditionnement d'air et la climatisation (frigoriste),
- la fourniture de chaleur et d'énergie,
- l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables pour maisons basse énergie et passives,
- la pose de conduits de fumées et de cheminées,
- les installations sanitaires dans toutes leurs applications,
- le traitement de l'eau,
- l'électromécanique de bassins de rétention, stations d'épuration et de pompage,
- la mise en place et la régulation des installations susmentionnées,
- les installations électriques en haute et basse tension, y compris l'éclairage,
- les installations de courant faible y compris les systèmes d'alarme et de sécurité,
- les isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité,
- les travaux de carrelages et de miroiterie.

Elle pourra aussi faire toutes les opérations mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à cet objet, notamment la réalisation de projets en entreprise générale et la promotion.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est établi à EUR 1'500'000.- (un million cinq cent mille euros) représenté par 9.000 (neuf mille) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale adoptée comme en matière de modification des statuts, conformément à l'article 11.

Le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre d'un capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, aux conditions et dans les termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions.

6.1. Toutes les actions sont exclusivement nominatives. A partir du 14 janvier 2016 et jusqu'à leur conversion en actions nominatives, les actions au porteur ne conféreront plus aucun droit à leurs détenteurs. Les détenteurs de ces actions qui ne seront plus prises en compte pour le calcul des quorums et majorités ne seront plus ni convoqués ni admis aux assemblées générales, n'auront plus le droit de consulter des documents ni de poser des questions et aucun droit de vote ne leur sera reconnu. Ils n'auront aucun droit aux dividendes qui auraient été déclarés avant la conversion de leurs actions au porteur en actions nominatives

6.2. Le registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société, où il peut être consulté par tout actionnaire.

Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts et, le cas échéant, la date de conversion de l'action au porteur en action nominative. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires doivent être émis aux actionnaires qui le demandent et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aurait le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne aurait été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

La Société considèrera la personne au nom de laquelle des actions nominatives sont inscrites dans le registre d'actionnaires comme le véritable détenteur desdites actions.

Art. 7. Transfert des Actions.

7.1. Le transfert des actions nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre d'actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes

détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La société peut également accepter, comme preuve de transfert d'actions nominatives, d'autres instruments de transfert dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société. Le Conseil d'administration procédera alors aux inscriptions dans le registre d'actionnaires.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires de la société. Toute assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des actionnaires - autres assemblées générales. Conformément à la loi luxembourgeoise, l'assemblée générale annuelle se tient à Luxembourg, au siège social de la société ou tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 17:00 heures. Si ce jour est férié au Luxembourg, l'assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvré suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra cependant se tenir à toute autre date, heure et endroit, voire à l'étranger, si le Conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est obligé de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite stipulant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande doit parvenir par lettre recommandée au siège social cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation à chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour. Tous les titres étant nominatifs, les convocations doivent seulement être envoyées par courrier recommandé au moins un mois avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment avertis et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi ou par les statuts, les décisions de l'assemblée Générale sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et votants.

Cependant, les décisions visant à modifier les statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une assemblée générale extraordinaire représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée extraordinaire doit être convoquée, dans les formes prévues par la loi et les statuts. Une telle convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date ainsi que le résultat de la précédente assemblée générale extraordinaire. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital social représentée.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir au moins les deux tiers des voix exprimées. Les voix attachées aux actions, pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul, ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

Chaque actionnaire peut prendre part à une assemblée générale de la société en désignant par écrit une autre personne (actionnaire ou non) comme son mandataire. Les copies des procurations écrites transmises par courrier postal ou électronique confirmé par la société peuvent tenir lieu de preuves qu'une procuration écrite a été accordée en vue de l'assemblée générale.

L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration qui assume également la fonction de secrétaire et qui désigne deux scrutateurs parmi les actionnaires présents. Le président, le secrétaire et les scrutateurs forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'assemblée générale sont signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'assemblée générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le président du Conseil d'administration.

Art. 12. Administration de la société. La société doit compter au minimum 3 (trois) et au maximum sept (7) administrateurs.

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour un mandat ne pouvant pas dépasser six ans, et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la société (la personne morale), la personne morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme administrateur de la société, conformément à l'article 51bis de la Loi.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale. L'assemblée générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la société.

Le Conseil d'administration doit nommer à la première séance qui suit l'assemblée générale ordinaire un président (le président) parmi ses membres.

Art. 13. Réunions du Conseil d'administration. Le Président peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration. Le président préside toutes les réunions du Conseil d'administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'administration élisent un président pro tempore qui présidera la réunion en question, au moyen d'un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion.

Les réunions du Conseil d'administration sont convoquées par le président au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'administration est donné par courrier électronique ou postal à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

Le Président peut inviter aux réunions du Conseil d'administration des experts externes s'il le juge nécessaire.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par courrier postal ou électronique confirmé par la société peuvent tenir lieu de preuves qu'une procuration écrite a été accordée en vue de la réunion du Conseil d'administration concernée.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'administration. Un administrateur peut représenter tout au plus un (1) de ses collègues, à condition que trois (3) administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion. Dans l'éventualité d'une parité de voix, la voix du président de la réunion ou celle du président pro tempore, selon le cas, sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s), manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par la majorité des membres du Conseil d'administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont signés par le président ou par le président pro tempore, selon le cas, ou par deux (2) administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux ou de résolutions écrites du Conseil d'administration, qui sont destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président

Art. 15. Pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de l'objet de la société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèvent de la compétence du Conseil d'administration.

Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société. Ils sont responsables envers la société, conformément au droit commun de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu ou des fautes commises dans leur gestion. Ils sont solidairement responsables soit envers la société soit envers tous tiers, de tous dommages-intérêts résultant d'infractions aux dispositions de la loi susvisée ou des statuts sociaux.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, actionnaire(s) ou non, membre(s) du Conseil d'administration ou non, qui a/ont les pleins pouvoirs pour agir au nom de la société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. Ainsi seront nommés par le Conseil d'administration notamment le directeur et les chefs de services.

Le Conseil d'administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent pour toute entité dans laquelle la société est nommée membre du Conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef au nom et pour le compte de la société et engagera la société en sa qualité de membre du Conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'administration peut également instituer des commissions ou sous-commissions chargées de missions spécifiques, de conseiller le Conseil d'administration ou de présenter des recommandations à ce dernier ou à l'assemblée

générale des actionnaires de la société. Les membres de ces commissions sont nommés par le Conseil d'administration et ne doivent pas nécessairement être des administrateurs.

Art. 17. Signatures autorisées. La société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil d'administration de la société, (ii) la signature conjointe d'un administrateur et du directeur ou encore par les signatures conjointes ou seules de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés suivant un tableau des droits de signatures validé par le Conseil d'administration.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Au cas où un administrateur de la société aurait un intérêt contraire à l'intérêt de la société dans une quelconque transaction impliquant La société et soumise à l'approbation du Conseil d'administration, cet administrateur devra en informer le Conseil d'administration de la société à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration et faire consigner sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations portant sur cette transaction. Il est fait rapport de cette transaction, ainsi que l'intérêt de l'administrateur qui y est lié, à la prochaine assemblée générale.

Tout administrateur de la Société, qui est - par délégation du Conseil d'administration - administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être reconnu comme ayant un intérêt contraire à l'intérêt de la société pour les besoins du présent article 18.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la société conclues à des conditions normales.

Art. 19. Rémunération du Conseil d'administration. Il est alloué aux administrateurs, en dehors des tantièmes sur le résultat fixés par l'article vingt-trois, un émolument fixe dont le montant est déterminé par l'assemblée générale, celui du Président étant majoré de 35%.

L'émolument fixe est complété de «jetons de présence» par réunion du Conseil d'administration pour couvrir les débours courants.

A défaut de nouvelle décision de l'A.G, les émoluments fixes et jetons de présence sont adaptables à l'échelle mobile des salaires.

Art. 20. Réviseur d'entreprises (réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé). Un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) sont nommés par la société en vue de l'examen obligatoire des comptes annuels conformément au droit luxembourgeois applicable. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par l'assemblée générale conformément aux dispositions d'un contrat de service devant être conclu à un moment donné par la société et le réviseur d'entreprises.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Comptes annuels. Le Conseil d'administration dresse les comptes annuels de la société qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le Conseil d'administration, soumet les comptes annuels ensemble avec le rapport de gestion établi par le directeur et le rapport du Conseil d'administration (le cas échéant) et tout autre document susceptible d'être requis par la loi au(x) réviseur(s) des comptes de la société qui établira/ont ensuite son/leur rapport.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale l'affectation du bénéfice net annuel suivant le schéma ci-après:

- Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent) (la «Réserve Légale»).

- Du disponible restant il sera proposé un dividende aux actionnaires.

- Le tantième à attribuer aux membres du Conseil d'Administration ne pourra dépasser le plus élevé des deux montants suivants:

* 10% (dix pour cent) du dividende attribué aux actionnaires,

* 10% (dix pour cent) du solde après dividende attribué aux actionnaires,

et sera à répartir suivant décision à prendre entre eux.

- Le solde disponible sera reporté à l'exercice suivant.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du résultat.

Le Conseil d'Administration peut décider de déclarer et de verser des dividendes intérimaires à partir des bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission, dans les conditions et limites fixées par la Loi.

Les dividendes seront payés aux conditions, dates et lieux fixés par le Conseil d'Administration.

Art. 24. Dissolution et Liquidation. La société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale de la société statuant comme en matière de modifications des statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale décidant cette liquidation. L'assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. KAYSER, B. KAYSER, E. KAYSER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1967. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 février 2016.

Référence de publication: 2016062623/368.

(160023346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

BPT Optima S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.456.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of Shareholders of BPT Optima S.A., SICAR, a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) existing under the form of a société d'investissement en capital à risqué (SICAR), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.456 incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 30 August 2005, regularly published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on 16 September 2005, under number 909, pages 43586 to 43599 (hereafter referred to as the "Company").

The meeting was opened 2.00 p.m. under the chairmanship of Mr Mogens Jorgensen, director of company, residing professionally at 16 Raadhuspladsen, Mezzanin, DK-1550 Copenhagen, Denmark.

The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Johan Montfort, private employee, residing professionally at 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state.

I. That the agenda of the meeting is the following.

1. Decision to decrease the Company's share capital from its current amount of ninety-two million two hundred eighty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 92,288,700) to the amount of eighty million two hundred eighty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 80,288,700) through the cancellation of one hundred and twenty thousand (120,000) Preferred Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100);

2. Decision to update Article 5 of the articles of association of the Company to reflect the cancellation of the redeemed Preferred Shares and subsequent amendment of Article 5 as to read as follow.

“ **Art. 5. Share Capital.** The capital of the Company is set at eighty million two hundred eighty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 80,288,700-) represented by seven hundred twenty-two thousand eight hundred eighty-seven (722,887) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100-) each and eighty thousand (80,000) preferred shares having the rights as described in these articles of association (the "Preferred Shares"), with a nominal value of one hundred (EUR 100-) each.”

The end of the Article 5 will remain unchanged;

3. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation with immediate effect;

4. Decision to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B142 389, Luxembourg as liquidator of the Company ("the Liquidator");

5. Determination of the powers of the Liquidator;

6. Decision to appoint Ernst & Young S.A., current auditor of the Company as auditor to the liquidation ("réviseur d'entreprises agréé");

7. Decision to suspend the calculation of Net Asset Value, redemptions, subscriptions and conversions;

8. Miscellaneous;

II. That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. All the shares being registered shares, this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on November 26, 2015 as it appears from the copies presented to the meeting.

IV. Closed, the attendance list let appear that, from the seven hundred and twenty two thousand eight hundred and eighty seven point zero one (722,887.01) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) currently issued, six hundred twenty eight thousand one hundred fourteen (628,114) ordinary shares are present or duly represented, and that, from the two thousand hundred (200,000) preferred shares, including one hundred and twenty thousand (120,000) preferred shares owed by the Company on its own behalf, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), sixty-one thousand three hundred point eighty (61,300.80) preferred shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolution.

First resolution

The general meeting of shareholders decides to decrease the Company's share capital from its current amount of ninety-two million two hundred eighty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 92,288,700) to the amount of eighty million two hundred eighty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 80,288,700) through the cancellation of one hundred and twenty thousand (120,000) Preferred Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) currently held by the shareholders, and with a payment in cash to the shareholders.

The repayment shall be effected under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows.

“ **Art. 5. Share Capital.** The capital of the Company is set at eighty million two hundred eighty-eight thousand seven hundred Euro (EUR 80,288,700-) represented by seven hundred twenty-two thousand eight hundred eighty-seven (722,887) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100-) each and eighty thousand (80,000) preferred shares having the rights as described in these articles of association (the “Preferred Shares”), with a nominal value of one hundred (EUR 100-) each.”

The end of the Article 5 will remain unchanged.

Third resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation with immediate effect.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator of the Company.

Fifth resolution

The liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments,

remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to appoint Ernst & Young S.A., current auditor of the Company, as auditor to the liquidation.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to suspend the calculation of Net Asset Value, redemptions, subscriptions and conversions.

There being no further business, the meeting is closed at 2.15 pm.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire des présentes minutes.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BPT Optima S.A., SICAR, une société anonyme de droit luxembourgeois existante sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR), ayant son siège social au, 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.456, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, le 30 août 2005, régulièrement publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 16 Septembre 2005, sous le numéro 909, pages 43.586 à 43.599 (ci-après la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 14h00 sous la présidence de Mr Mogens Jorgensen, Directeur, résidant professionnellement au 16 Raadhushpladsen, Mezzanin, DK-1550 Copenhagen, Danemark.

Le Président désigne comme secrétaire, et l'assemblée élit comme scrutateur Mr Johan Montfort, employé privé, résidant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée ainsi constituée, le président a requis le notaire d'acter que.

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour.

1. Décision de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-douze millions deux cent quatre-vingt-huit mille sept cent Euro (EUR 92,288,700) au montant de quatre-vingt millions deux cent quatre-vingt-huit mille sept cent Euro (EUR 80,288,700) via l'annulation de cent vingt mille (120,000) actions préférentielles ayant chacune une valeur nominale de cent Euro (EUR 100);

2. Décision de mettre à jour l'Article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'annulation des actions préférentielles qui après modification doit être lu comme suit.

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital de la Société est quatre-vingt millions deux cent quatre-vingt-huit mille sept cent Euro (EUR 80,288,700-) représenté par sept cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-sept (722,887) actions ordinaires (les “Actions Ordinaires”) d’une valeur nominale de cent Euro (EUR 100-) chacune et quatre-vingt mille (80,000) actions préférentielles ayant les droits tels que décrits dans ces statuts (les “Actions Préférentielles”), d’une valeur nominale de cent Euro (EUR 100-) chacune.”

La suite de l'Article 5 restant inchangé;

3. Décision de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation avec effet immédiat;

4. Décision de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg and inscrite au Registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B142 389, comme liquidateur de la Société (“le Liquidateur”);

5. Détermination des pouvoirs du Liquidateurs;

6. Décision de nommer Ernst & Young S.A., actuel auditeur de la Société, comme auditeur à la liquidation ("réviseur d'entreprises agréé");

7. Décision de suspendre le calcul de la Valeur Net d'Inventaire, les rachats, les souscriptions et les conversions;

8. Divers;

Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions, sont présentés sur une liste de présence attenante; laquelle liste, signée par les actionnaires, les détenteurs de procuration et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présentes pour être enregistrée en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par le mandataire des actionnaires demeureront aussi annexées aux présentes.

Toutes les actions étant nominative, la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires le 26 novembre 2015.

Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les sept cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-sept virgule zéro un (722.887,01) actions ordinaires ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) actuellement émises, six cent vingt-huit mille cent quatorze (628.114) actions ordinaires sont présentes ou dûment représentées, et que, sur les deux cent mille (200.000) actions préférentielles, incluant cent vingt milles actions préférentielles détenues par la Société pour son propre compte, ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) actuellement émises, soixante-et-un mille trois cents virgule quatre-vingt (61.300,80) actions préférentielles sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

Par conséquent, l'assemblée générale après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de diminuer le capital social de la société de son montant actuel de quatre-vingt-douze millions deux cent quatre-vingt-huit mille sept cent Euro (EUR 92,288,700) au montant de quatre-vingt millions deux cent quatre-vingt-huit mille sept cent Euro (EUR 80,288,700) via l'annulation de cent vingt milles (120,000) actions préférentielles ayant chacune une valeur nominale de cent Euro (EUR 100) actuellement détenues par les actionnaires avec un paiement en espèces à l'Associé.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires, les Actionnaires décident de modifier l'Article 5 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit.

“ **Art. 5. Capital social.** Le capital de la Société est quatre-vingt millions deux cent quatre-vingt-huit mille sept cent Euro (EUR 80,288,700-) représenté par sept cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-sept (722,887) actions ordinaires (les “Actions Ordinaires”) d’une valeur nominale de cent Euro (EUR 100-) chacune et quatre-vingt mille (80,000) actions préférentielles ayant les droits tels que décrits dans ces statuts (les “Actions Préférentielles”), d’une valeur nominale de cent Euro (EUR 100-) chacune.”

La suite de l'Article 5 restant inchangé;

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation avec effet immédiat.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prénommé, comme liquidateur de la Société.

Cinquième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendé Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges, céder tous rangs d'inscription, faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration, remettre toutes dettes, transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux, proroger toutes juridictions, renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Sixième résolution

Les Actionnaires décident de nommer Ernst & Young S.A., actuel auditeur de la Société, comme auditeur à la liquidation.

Septième résolution

Les actionnaires décident de suspendre le calcul de la Valeur Net d'Inventaire, les rachats, les souscriptions et les conversions.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14H00 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé. M. JORGENSEN, J. MONTFORT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation. 1LAC/2015/41410. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2016.

Référence de publication: 2016063561/215.

(160025826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Black Mamba, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 17, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 203.711.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le deux février.

Pardevant Nous Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Madame Lily LOPES, salariée, née à São João De Loure (Portugal) le 23 janvier 1966, demeurant à L-9980 Wilwerdange, 17, Hauptstrooss

2.- Monsieur Alano SEQUEIRA MARTINS, salariée, né à Gloria/Aveiro (Portugal) le 30 octobre 1995, demeurant à L-9980 Wilwerdange, 17, Hauptstrooss

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BLACK MAMBA (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La Société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de «Troisvierges» (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut également créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- €) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat

entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant trois quarts (3/4) au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants dont un au moins celui qui aura l'autorisation d'établissement.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions légales.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- €) chacune ont été souscrites par les associés comme suit:

- Madame Lily LOPES, prénommée,

DIX PARTS SOCIALES 10

- Monsieur Alano SEQUEIRA MARTINS, prénommé

QUATRE-VINGT-DIX PARTS SOCIALES 90

Total: CENT PARTS SOCIALES 100

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de matériels évalués à douze mille cinq cents euros (12.500,-€) tels qu'énumérés sur une liste, laquelle liste après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé de sorte que le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€) se trouve dès à présent à libre disposition de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés pré mentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Madame Lily LOPES, prénommée,
- 2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Alano SEQUEIRA MARTINS, prénommé
- 3.- En conformité avec les présents statuts, la Société sera engagée valablement vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.
- 4.- Le siège social est établi à L-9980 Wilwerdange, 17, Hauptstrooss.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (950,-€).

Autorisation de commerce - activités réglementées

Le notaire soussigné a informé les parties comparantes qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, ce qui est expressément reconnu par les parties comparantes.

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et domicile, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lopes, Sequeira Martins, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à ESCH/ALZETTE Actes Civils, le 03 février 2016. Relation: EAC/2016/3065. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 09 février 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016063557/151.

(160025534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

BDT Oak Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.460.180,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.224.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

BDT Oak Acquisition Vehicle, L.P., an exempted limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, having its registered office c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of BDT Oak Luxembourg 1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179224 and having a share capital of EUR 12,250,000, incorporated on 26 July 2013, pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2293 on 18 September 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then;

II. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company; and

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty seven million two hundred ten thousand one hundred eighty Euro (EUR 57,210,180) in order to bring the share capital from its present amount of twelve million two hundred fifty thousand Euro (EUR 12,250,000), represented by twelve million two hundred fifty thousand (12,250,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) to sixty nine million four hundred sixty thousand one hundred eighty Euro (EUR 69,460,180), by way of the issue of fifty seven million two hundred ten thousand one hundred eighty (57,210,180) new shares of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1), having the same rights as the already existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to subscribe for the newly issued shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (i) in consideration for a receivable in an aggregate amount of seventeen million eight hundred ninety five thousand seven hundred twenty eight Euro (EUR 17,895,728) that the Sole Shareholder holds against the Company (the Receivable 1) and (ii) a receivable in an aggregate amount of thirty nine million three hundred fourteen thousand four hundred fifty

two Euro and thirty nine euro cent (EUR 39,314,452.39) that the Sole Shareholder holds against the Company (the Receivable 2).

The aggregate amount of fifty seven million two hundred ten thousand one hundred eighty Euro and thirty nine euro cent (EUR 57,210,180.39) shall be allocated as follows:

- an amount of fifty seven million two hundred ten thousand one hundred eighty Euro (EUR 57,210,180) to the share capital account of the Company; and
- an amount of thirty nine Euro cent (EUR 0.39) to the share premium account of the Company.

The existence and valuation of Receivable 1 is evidenced by inter alia, a management certificate executed by the Sole Shareholder and the management of the Company (the Certificate 1).

The Sole Shareholder further acknowledges that the Certificate 1 states in essence that:

- “(i) it is the owner of the Receivable 1,
- (ii) it has the power to dispose of the Receivable 1,
- (iii) the Receivable 1 is not encumbered with any pledge or usufruct,
- (iv) there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable 1 and the Receivable 1 is not subject to any attachment,
- (v) based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the value of the Receivable 1 is at least equal to seventeen million eight hundred ninety five thousand seven hundred twenty eight Euro (EUR 17,895,728) per the Balance Sheet and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
- (vi) the Receivable 1 will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The valuation of the Receivable 2 is evidenced by inter alia, a certificate issued on the date hereof by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate 2, and together with the Certificate 1, the Certificates) which states in essence:

“

- (i) the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivable 2, is solely entitled to the Receivable 2 and possesses the power to dispose of the Receivable 2;
- (ii) the Receivable 2 is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable 2 and the Receivable 2 is not subject to any attachment;
- (iii) there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable 2 be transferred to it;
- (iv) all formalities required in Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the Receivable 2 to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- (v) all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable 2 contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable 2 by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable 2, which will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code;
- (vi) according to the applicable law and articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable 2 is freely transferable; and
- (vii) based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the value of the Receivable 2 is at least equal to thirty nine million three hundred fourteen thousand four hundred fifty two Euro and thirty nine euro cent (EUR 39,314,452.39) per the Balance Sheet and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.”

The Certificates, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at sixty nine million four hundred sixty thousand one hundred eighty Euro (EUR 69,460,180), represented sixty nine million four hundred sixty thousand one hundred eighty (69,460,180), shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register and the register of CPECs of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to (i) the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company, and (ii) the conversion of the CPECs in the register of CPECs of the Company.

60523

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seizième jour de décembre.

Par devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

BDT Oak Acquisition Vehicle, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) formée selon le droit des Îles Caïmans, dont le siège social se situe à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïmans,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'unique associé (l'Associé Unique) de BDT Oak Luxembourg 1, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179224 et disposant d'un capital social de EUR 12.250.000, constituée le 26 juillet 2013 suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 18 septembre 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2293. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis cette date;

II. que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société; et

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-sept millions deux cent dix-mille cent quatre-vingt euros (EUR 57.210.180) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze millions deux cent cinquante mille euros (EUR 12.250.000), représenté par douze millions deux cent cinquante mille (12.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à soixante-neuf millions quatre cent soixante mille cent quatre-vingt euros (EUR 69.460.180), par voie de l'émission de cinquante-sept millions deux cent dix-mille cent quatre-vingt (57.210.180) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, conférant des droits identiques à ceux des parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'entière libération de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire aux parts sociales nouvellement émises, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, (i) en contrepartie d'une créance d'un montant total de dix-sept millions huit cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt-huit euros (EUR 17.895.728) que l'Associé Unique détient vis-à-vis de la Société (la Créance 1) et (ii) une créance d'un montant total de trente-neuf millions trois cent quatorze mille quatre cent cinquante-deux euros et trente-neuf centimes d'euro (EUR 39.314.452,39) que l'Associé Unique détient vis-à-vis de la Société (la Créance 2).

Le montant total de cinquante-sept millions deux cent dix-mille cent quatre-vingt euros et trente-neuf centimes d'euro (EUR 57.210.180,39) est affecté de la manière suivante:

- un montant de cinquante-sept millions deux cent dix-mille cent quatre-vingt euros et (EUR 57.210.180) au compte de capital social de la Société; et

- un montant de trente-neuf centimes d'euro (EUR 0,39) au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'évaluation de la Créance 1 sont prouvées, inter alia, par (i) un certificat de la gérance signé par l'Associé Unique ainsi que la gérance de la Société (le Certificat 1).

L'Associé Unique reconnaît en outre que le Certificat 1 indique en essence que:

«

(i) l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance 1;

(ii) il a le droit de disposer de la Créance 1;

(iii) la Créance 1 n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit,

(iv) il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit au titre de la Créance 1 et la Créance 1 n'est soumise à aucun privilège;

(v) sur base de principes comptables généralement acceptés la valeur de la Créance 1 est au moins égale à dix-sept millions huit cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt-huit euros (EUR 17.895.728) selon le Bilan, et aucun changement matériel qui aurait eu pour effet de déprécier l'apport fait à la Société n'est intervenu depuis cette évaluation.

(vi) la Créance 1 s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

L'évaluation de la Créance 2 est prouvée, inter alia, par un certificat émis en date des présentes par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat 2, et avec le Certificat 1, les Certificats), qui indique en essence que:

«(i) l'Associé Unique est le propriétaire et le bénéficiaire économique de la Créance 2, il est le seul titulaire de droits au titre de la Créance 2 et a le droit de disposer de la Créance 2;

(ii) la Créance 2 n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit au titre de la Créance 2 et la Créance 2 n'est soumise à aucun privilège;

(iii) il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce que la Créance 2 lui soit cédée;

(iv) toutes les formalités requises à Luxembourg découlant de l'apport en nature de la Créance 2 à la Société seront accomplies dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;

(v) toutes les formalités à l'effet de transférer la propriété de la Créance 2 apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et à compter de l'apport à la Société de la Créance 2 par l'Associé Unique, la Société deviendra le propriétaire en pleine propriété de la Créance 2, qui sera éteinte par voie de confusion (extinction par confusion) conformément à l'article 1300 du code civil luxembourgeois;

(vi) en vertu du droit applicable et des statuts ou autres documents constitutifs, tels que modifiés, la Créance 2 est librement cessible; et

(vii) sur base de principes comptables généralement acceptés la valeur de la Créance 2 est au moins égale à trente-neuf millions trois cent quatorze mille quatre cent cinquante-deux euros et trente-neuf centimes d'euro (EUR 39.314.452,39) selon le Bilan, et aucun changement matériel qui aurait eu pour effet de déprécier l'apport fait à la Société n'est intervenu depuis cette évaluation.»

Les Certificats, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins de l'enregistrement auprès des autorités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à soixante-neuf millions quatre cent soixante mille cent quatre-vingt euros (EUR 69.460.180), représenté par soixante-neuf millions quatre cent soixante mille cent quatre-vingt (69.460.180) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés ainsi que le registre des CPECs de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et accorde pouvoir et autorité à tout gérant de la Société à l'effet de procéder pour le compte de la Société à (i) l'inscription des parts sociales nouvellement émises au sein du registre des associés de la Société, et (ii) la conversion des CPECs au sein du registre des CPECs de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille Euros (7.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41411. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 février 2016.

Référence de publication: 2016063552/219.

(160025608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Triton Luxembourg GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 158.788.

In the year two thousand and sixteen, on twenty-eighth day of January,
before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton Luxembourg GP, a société à responsabilité governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing then in Rambrouch, of 20 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 950 of 10 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158788 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, of 12 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2815 of 11 November 2013.

The meeting was declared open at 6.30 p.m. by Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Alexandre Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Nicolas Baeyens, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To amend paragraph 8 and paragraph 9 of article 12 of the articles of association of the Company, in order to reflect proposed changes in relation to the quorum and majority requirements for meetings of the board of managers of the Company;

2 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendancelist, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

(iv) The whole share capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declare that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The statements made above by the Chairman are approved by the meeting.

The meeting then discussed all items of the agenda and unanimously adopted the following sole resolution:

Sole resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 8 and paragraph 9 of article 12 of the articles of association of the Company. Said paragraphs will from now on read as follows:

Paragraph 8 of article 12. “A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.”

Paragraph 9 of article 12. “Decisions will be made by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required by virtue of an agreement between the shareholders of the Company and/or the Company's constitutional documents, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers such decisions must be adopted with a majority of votes of the Managers present or represented including an affirmative vote of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. In the event of a tie, the decision shall be deemed rejected by the Board of Managers.”

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.45 p.m..

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-huitième jour du mois de janvier,
par-devant nous Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de Triton Luxembourg GP, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 20 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 950 du 10 mai 2011 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158788 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de du notaire soussigné, en date du 12 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2815, en date du 11 novembre 2013.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.30 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Alexandre Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Nicolas Baeyens, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Modification des alinéas 8 et 9 de l'article 12 des statuts de la Société, afin de refléter les modifications proposées en lien avec la modification du quorum et des exigences de majorité des réunions du conseil de gérance de la Société.

2 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier les alinéas 8 et 9 de l'article 12 des statuts de la Société, afin de refléter la modification du quorum du conseil de gérance de la Société. Lesdits alinéas seront dorénavant rédigés comme suit:

Alinéa 8 de l'article 12. «Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants en fonction au moins est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) des Gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.»

Alinéa 9 de l'article 12. «Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion, à moins que des conditions de majorité plus élevées ne soient requises en vertu d'une convention entre associés de la Société et/ou les documents constitutifs de la Société, auquel cas ces conditions de majorité plus élevées devront s'appliquer. Au cas où les Gérants ont été qualifiés de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B de telles décisions doivent être adoptées par la majorité des voix des Gérants présents ou représentés comprenant un vote positif d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. En cas d'égalité de voix, la décision est réputée rejetée par le Conseil de Gérance.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18:45 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, tous connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, A. Koch, N. Baeyens, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 2 février 2016. GAC/2016/896. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 février 2016.

Référence de publication: 2016063396/123.

(160024582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2016.

Cerioti Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016080718/10.

(160047234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 30.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Référence de publication: 2016080728/10.

(160047154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2016.

MVW International Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 163.278.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 28 janvier 2016

En date du 28 janvier 2016 l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Pieter-Jan van der Meer, né 30 décembre 1968, Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 31 janvier 2016;

- nommer Madame Scarlett Meadows, née 26 août 1980 à San Giljan, Malte, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 31 janvier 2016;

- depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Andrej Grossmann, Gérant de classe A

Mr. Philippe van den Avenne, Gérant de classe A

Mrs. Scarlett Meadows, Gérant de classe A

Mr. Rory David Tyrrell, Gérant de classe B

Mr. Denis Looney, Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

MVW International Holding Company S. à r.l.

Référence de publication: 2016068868/24.

(160031588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Lama Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 117.981.

—
EXTRAIT

Par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 17 février 2016, les résolutions suivantes ont été adoptées:

- Renouvellement du mandat de Monsieur REICHERTS Jean, en tant qu'administrateur avec effet immédiat pour une durée indéterminée;

- Renouvellement du mandat de Madame ERIKSSON May-Lis, en tant qu'administrateur avec effet immédiat pour une durée indéterminée;

- Renouvellement du mandat de Monsieur REICHERTS Robert, demeurant 43, rue Goethe L-1637 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat pour une durée indéterminée;

- Nomination aux fonctions d'administrateur-délégué avec effet immédiat pour une durée indéterminée de Monsieur REICHERTS Jean, né le 1^{er} avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement 2a, place de Paris L-2314 Luxembourg;

- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué;

- Révocation de la Société Fiduciaire Européenne S.à r.l. (RCS: B22942) en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat;

- Nomination en leur remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée de la société FID-EUROPE INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 2a, place de Paris L-2314 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145.543.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016068808/28.

(160031518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.
